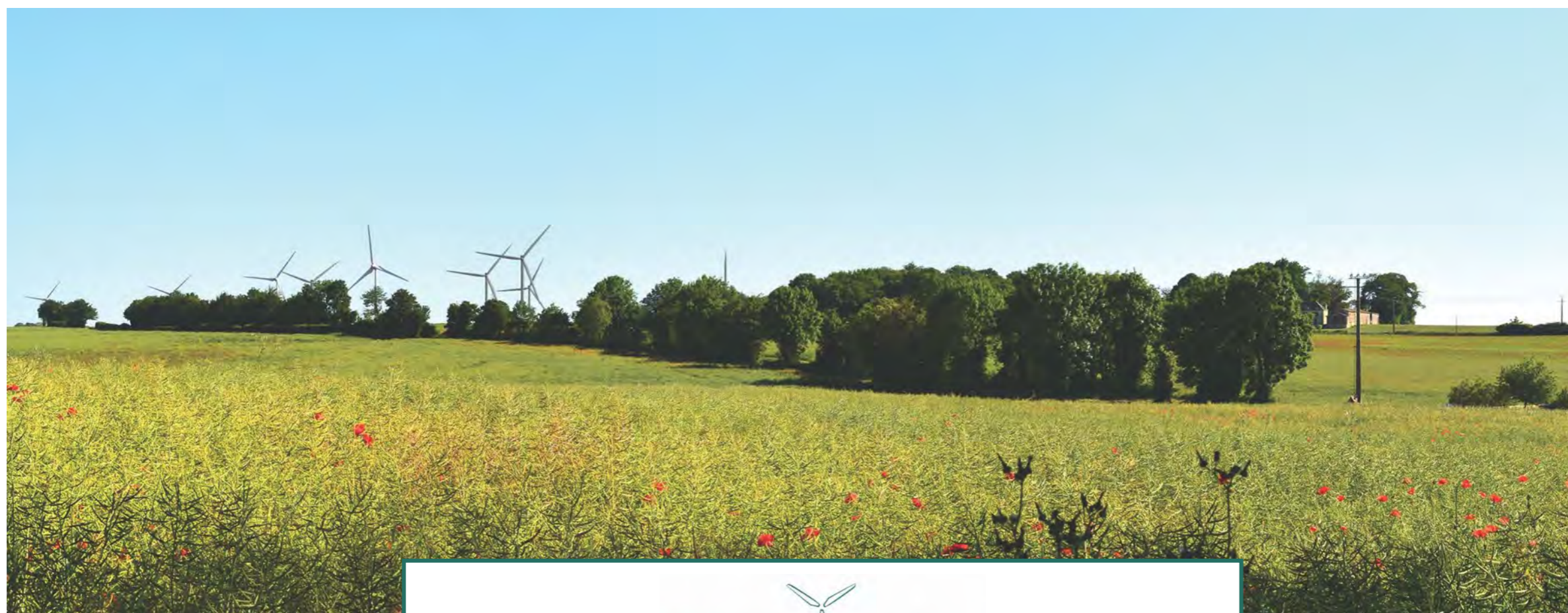


Résumé non-technique
Ferme éolienne de la Cerisaie SAS
Communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-
sur-Belle (79)



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000 € R.C.S Paris 439 906 934

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges Bellegarde

87100 LIMOGES

Tél : 05.55.48.38.97 / Fax : 05.55.08.24.41

www.volkswind.fr

Novembre 2020

Sommaire

1. L'entreprise Volkswind	<i>Page 5</i>
2. Localisation du site	<i>Page 7</i>
3. Nature du projet et sélection du site	<i>Page 8</i>
4. Le foncier, l'implantation, les chemins d'accès et le raccordement	<i>Page 10</i>
5. Historique du projet	<i>Page 14</i>
6. Etude d'incidence Natura 2000	<i>Page 15</i>
7. Étude de l'avifaune	<i>Page 16</i>
8. Étude de la faune et de la flore	<i>Page 18</i>
9. Étude des chiroptères	<i>Page 19</i>
10. Étude acoustique	<i>Page 20</i>
11. Étude paysagère	<i>Page 22</i>
12. Mesures	<i>Page 24</i>

1. L'entreprise Volkswind

• Une entreprise à taille humaine, adossée à un groupe international

Volkswind France est une société qui conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux.

Créée en 2001, l'entreprise compte plus de 700 MW raccordés, pour 300 éoliennes installées. Cela couvre les besoins annuels en électricité d'environ 700 000 personnes chauffage compris (soit une ville comme Toulouse), évitant ainsi le rejet de près de 400 000 tonnes de CO₂ chaque année (Source ADEME : 1kW.h produit = 300g CO₂ évités en moyenne).

Volkswind est une entreprise de proximité grâce à sa structure locale organisée en antennes régionales :

- Paris (Ile-de-France) siège social
- Tours (Centre-Val de Loire)
- Limoges (Nouvelle-Aquitaine)
- Amiens (Hauts-de-France)
- Montpellier (Occitanie)

• Des projets en concertation avec la population locale

Volkswind attache une grande importance à la communication. Les propriétaires et les exploitants agricoles sont consultés très en amont du projet. Ils peuvent ainsi décider, en toute liberté, de participer ou non à sa réalisation. L'information de nos partenaires tout au long du projet de la Cerisaie garantit une acceptation consensuelle des projets.

Antennes françaises de Volkswind et régions d'implantation et d'étude

La présence de Volkswind France en régions permet à l'équipe de mieux appréhender les spécificités locales et d'instaurer des relations de confiance et de longue durée avec les administrations et les partenaires locaux.



• Des projets durables et bien intégrés

De par son expérience dans le développement et l'exploitation des grandes éoliennes, la société sait identifier les différents paramètres assurant l'acceptation, le fonctionnement et la rentabilité à long terme de tels aménagements.

Volkswind, en tant qu'exploitant, veille également à la parfaite maintenance de son matériel et s'engage ainsi sur le long terme auprès des populations locales. En effet, par souci de rentabilité de l'investissement, l'exploitant, contrairement à un simple investisseur, a tout intérêt à pérenniser la production d'énergie de son parc.



• Volkswind GmbH

La société Volkswind GmbH a été créée en Allemagne en 1993 par deux ingénieurs spécialistes de l'énergie éolienne. Convaincus que ce mode de production constitue une solution durable, ils souhaitent relever le défi du changement climatique.

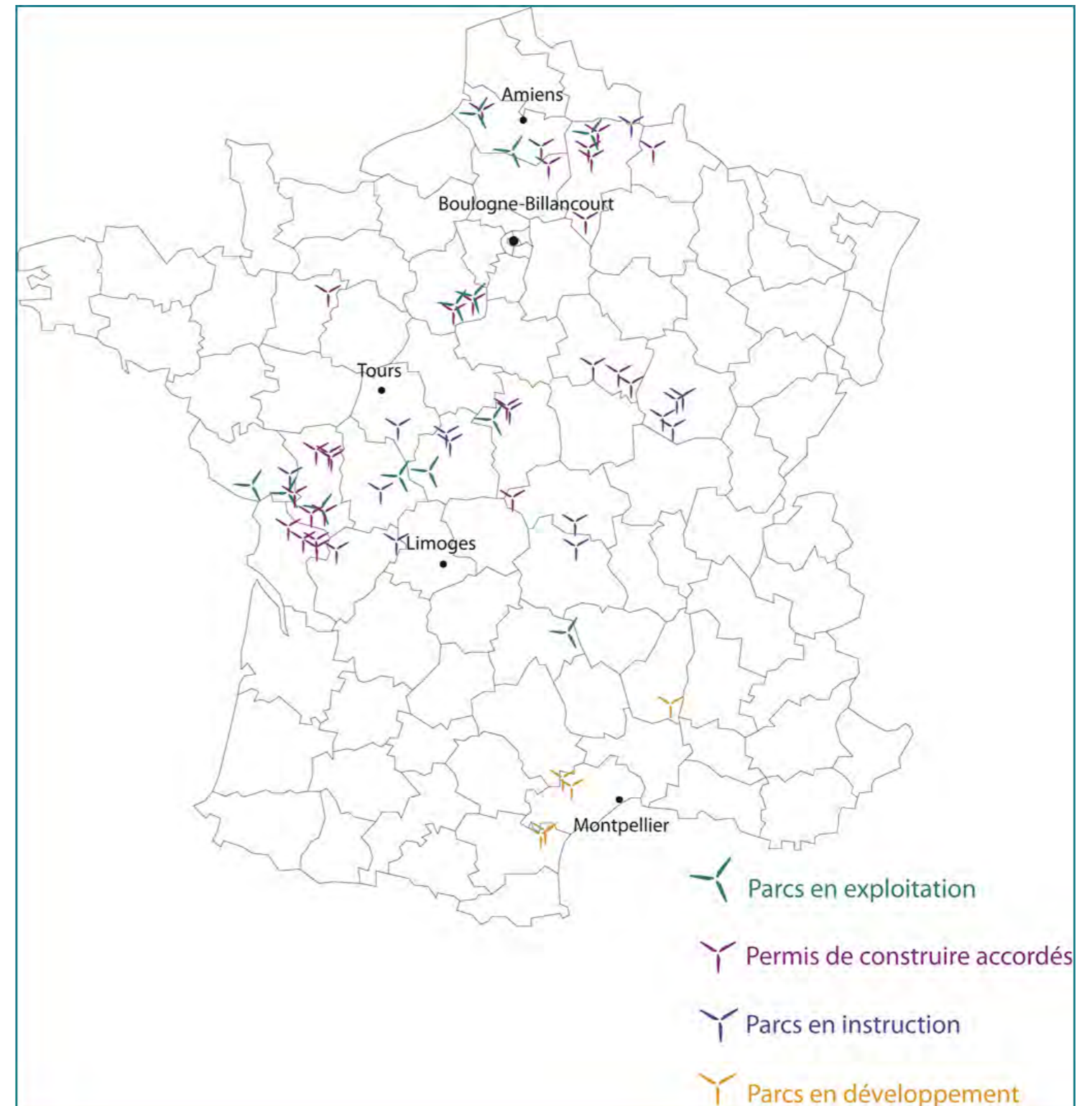
En Allemagne, Volkswind est devenu le dixième producteur d'électricité d'origine éolienne. Sur le parc laboratoire d'Egeln, l'entreprise a installé une machine d'une puissance de 4,5 MW. Sur ce site, le groupe teste en conditions réelles une trentaine d'éoliennes, fournies par cinq constructeurs. Ainsi, la société peut choisir la machine la mieux adaptée à chacun de ses projets en fonction de ses propres tests.

En 2015, pour soutenir sa forte croissance, le groupe Volkswind a cédé 100% de son capital au groupe AXPO, qui produit et distribue de l'électricité pour plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers de sociétés en Suisse. Environ 4000 employés assurent depuis 100 ans la production de l'énergie majoritairement sans émission de CO₂. Axpo est l'un des leaders européens pour la commercialisation de l'électricité et la conception de solutions énergétiques propres à ses clients.

1. L'entreprise Volkswind

- **Nos réalisations :**

Cette carte présente à la fois les parcs développés par Volkswind qui sont en exploitation, les permis de construire accordés et les parcs à l'étude. Avec plus de 700 MW en instruction, l'entreprise joue un rôle moteur dans la diversification du bouquet énergétique français.



Réalisations de Volkswind France

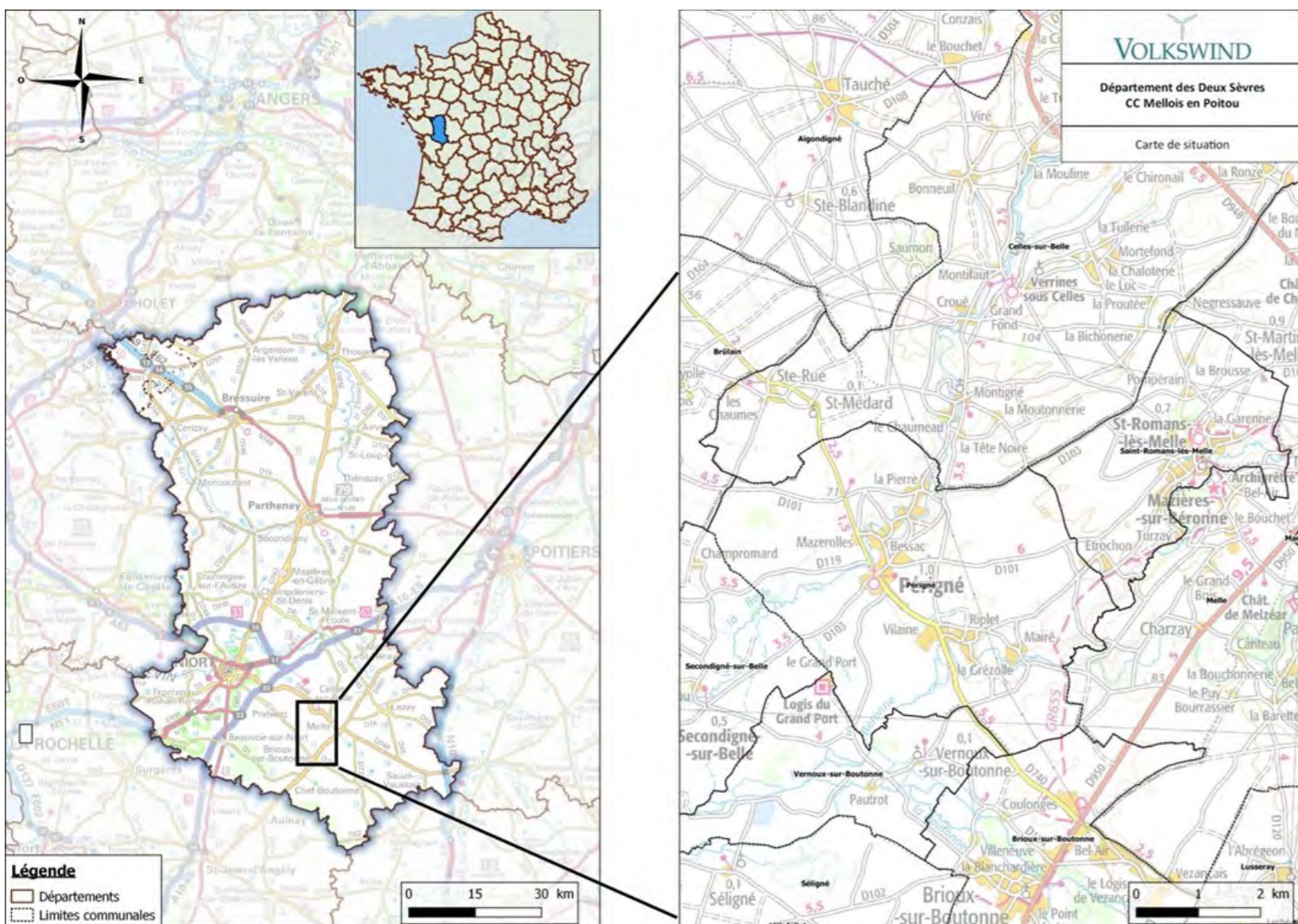
2. Localisation du site

Le projet éolien se situe en Nouvelle Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, sur les communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle, à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Niort et à environ 5 km au sud-ouest de Melle.

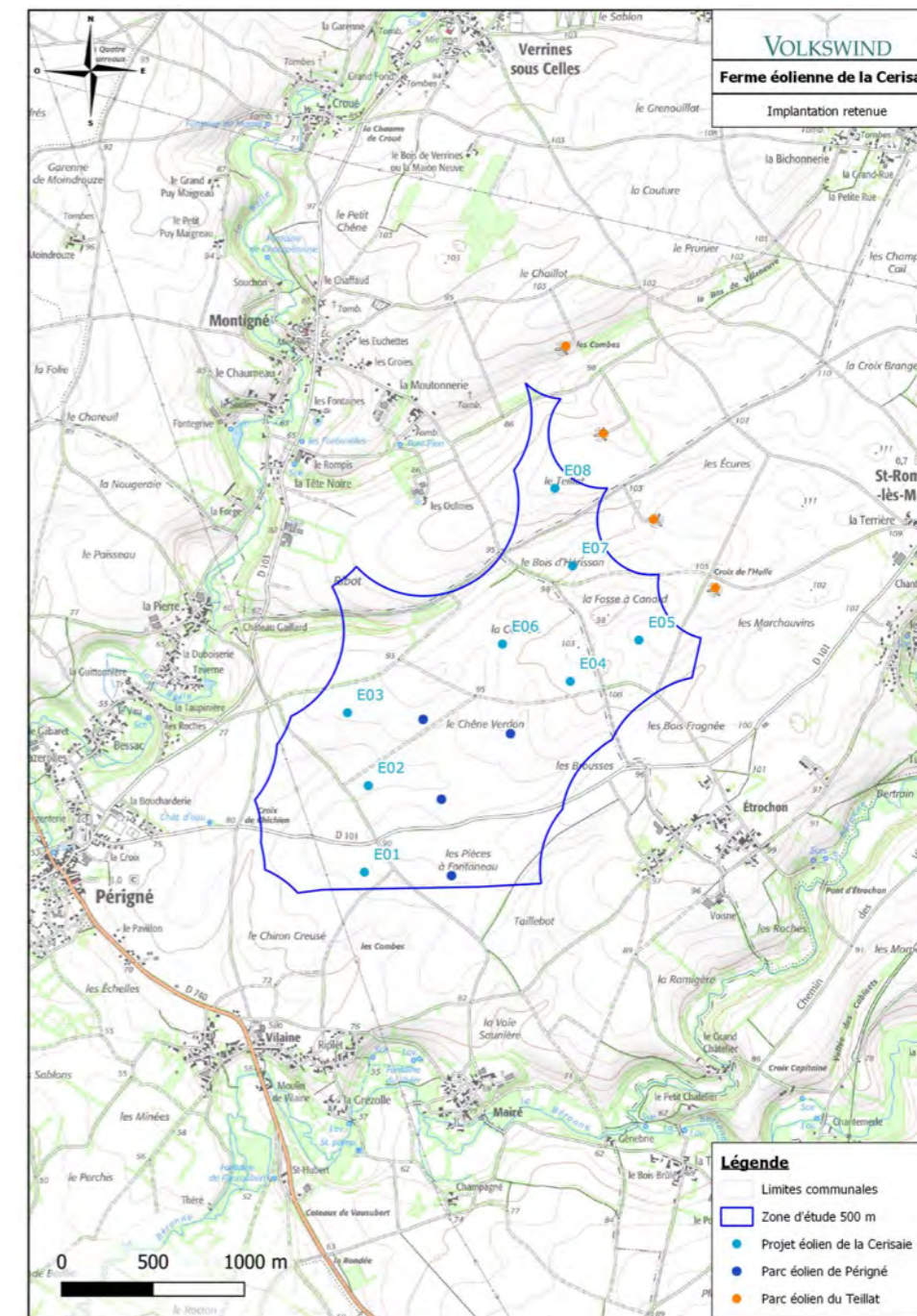
Les communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle s'étendent respectivement sur une superficie de 21,2 km², 8,9 km² et 41,4 km². Leur densité de population sont respectivement de 47,6 hab/km², 81,0 hab/km² et 93,9 hab/km² en 2016. La densité de population de la commune de Périgné est légèrement inférieure à la moyenne départementale des Deux-Sèvres, qui est de 62 habitants par km². Celles des 2 autres communes sont supérieures à cette moyenne.

Le projet d'implantation de 8 éoliennes est prévu en trois lignes parallèles selon un axe sud-ouest / nord-est, qui viennent directement en extension géographique du parc éolien de Périgné et du parc éolien du Teillat.

2. Localisation du site



Localisation du projet éolien de la Cerisaie

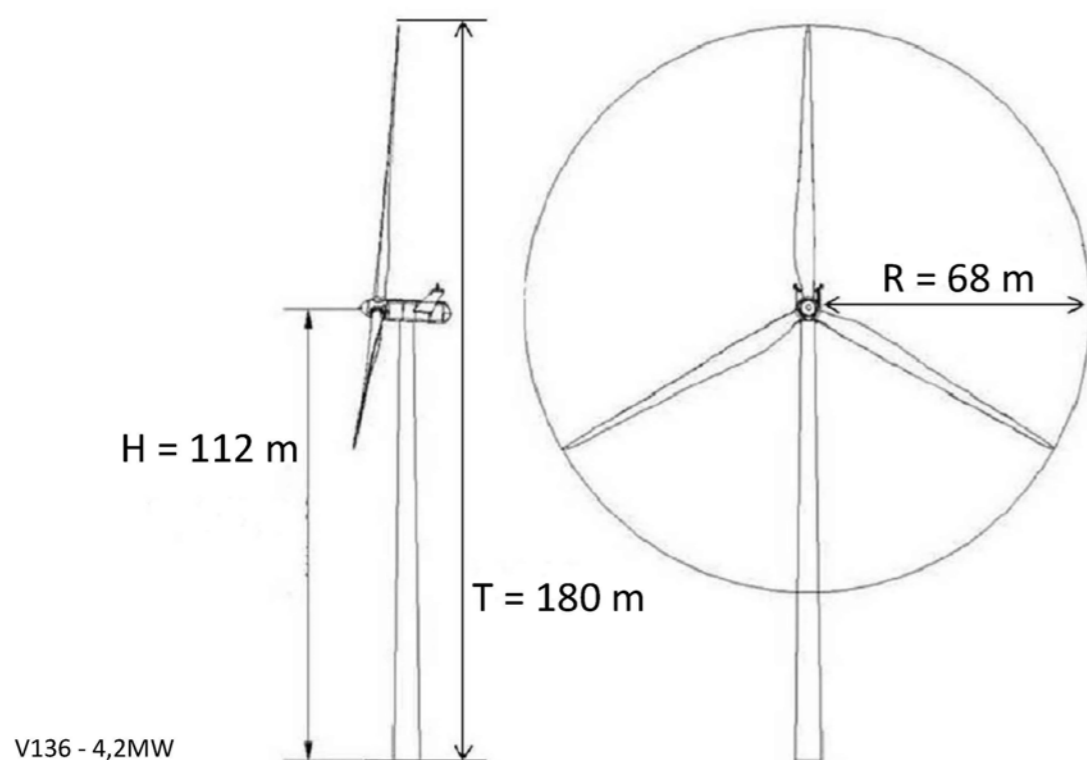


Localisation des éoliennes du projet éolien de la Cerisaie

3. Nature du projet et sélection du site

Le projet éolien de la Cerisaie concerne la création d'un parc d'une puissance nominale totale de 33,6 MW, composé de 8 éoliennes (de marque Vestas, modèle V136-4,2 MW). Le parc pourra fournir une production annuelle d'environ 75 302 MWh (facteur de charge après pertes estimé à 25,58 % soit un fonctionnement à pleine charge de 2 242 heures). C'est-à-dire qu'il sera en mesure de couvrir les besoins en électricité d'environ 15 800 personnes foyers (hors chauffage électrique) par an.

Destiné à la production d'électricité, le projet sera raccordé au réseau public de transport d'électricité. Il comprendra diverses infrastructures annexes nécessaires à sa construction et à son exploitation : les chemins d'accès, les aires de montage, et les postes de livraison qui servent d'interface pour transmettre l'électricité produite par les éoliennes au poste source du réseau ERDF.



Dimensions de l'éolienne Vestas V136-4,2 MW



• Déroulement d'un projet et choix du site

La sélection du site passe par une première étape : l'étude de préféabilité. Celle-ci permet de mettre en lumière le potentiel existant à plusieurs échelles. Pour réaliser cette présélection, il est nécessaire de passer par un premier travail cartographique. La méthodologie pour réaliser ce document graphique consiste à superposer les différentes contraintes qu'il est important de prendre en compte pour un projet éolien à l'échelle départementale et à l'échelle communale.

La cartographie de repérage tient compte des contraintes visibles liées au paysage à petite échelle (département), aux espaces naturels protégés, à l'aéronautique, au réseau hertzien, au réseau électrique et au patrimoine. Cette carte permet d'écartier les espaces les plus sensibles et de définir les zones favorables à l'implantation d'un parc éolien.

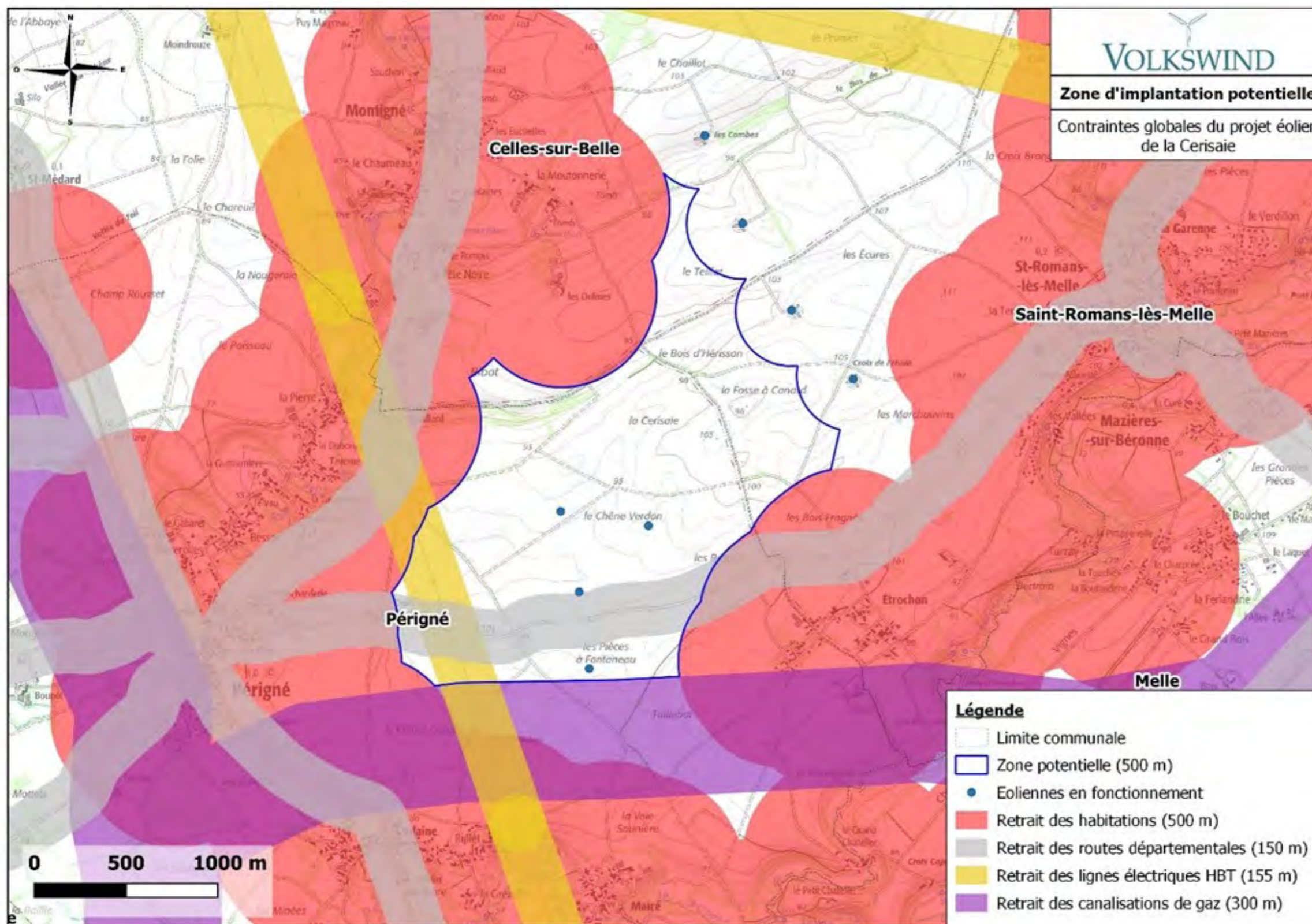
• Le potentiel vent

La région Nouvelle-Aquitaine dispose de nombreux atouts pour développer une activité de production d'électricité d'origine éolienne. Le secteur d'étude se caractérise par des vents entre 6,5 et 7 m/s à 100 m, propices pour le développement de projets éoliens.

Site de la Cerisaie	Nature des contraintes
Topographie	Topographie judicieuse pour le fonctionnement optimal des éoliennes et leur bonne intégration paysagère
Climat, vents	Vents dominants orientés est-nord-est et ouest-sud-ouest, de l'ordre de 6,5-7 m/s à 100 m du sol
Géologie, pédologie	Sol calcaire. Une étude géotechnique permettra de déterminer les contraintes.
Qualité des eaux	Périmètre de protection rapproché du captage « Le Boulassier ». Mesures mises en place afin d'éviter toute pollution pendant la construction et l'exploitation.
Qualité de l'air	Aucune contrainte
Émissions olfactives	Aucune contrainte
Émissions sonores	Contraintes réglementaires
Risques naturels et technologiques, ICPE	Sensibilité globalement faible au risque de remontées de nappe sauf très ponctuellement ; l'aléa retrait gonflement des argiles est nul ou moyen, Risque nul aux inondations, feux de forêt, risques industriels, risques nucléaires; risque sismique est modéré. Les installations ICPE les plus proches à environ 400 m (par éolien du Teillat), et à environ 420 m (par éolien de Périgné)
Trafics	Distance de sécurité de 150 m par rapport aux voies départementales
Sites archéologiques	La zone de projet est concernée par des sites archéologiques ou par une ZPPA. Un diagnostic archéologique sera réalisé avant les travaux de construction.
Monuments historiques	Sensibilité nulle pour la majorité des monuments historiques. Sur les 55 monuments historiques, 1 présente une sensibilité faible, 2 une sensibilité modérée et 1 une sensibilité forte. Les sites classés Unesco ne présentent aucune sensibilité.
Chemins de randonnées	Présence du sentier de randonnée de Saint-Jacques de Compostelle à proximité de la zone d'implantation potentielle
Alimentation en Eau Potable, Irrigation	Présence de captage d'eau pour la fourniture en eau potable au sein de la ZP. Une expertise sera réalisée pour s'assurer de l'absence d'impact sur le captage.
Eaux usées	Aucune contrainte
Réseaux	Une ligne BT aérienne et 1 ligne HTA traversent la zone potentielle. Les distances de sécurité préconisées par ENEDIS seront respectées. La réalisation des travaux tiendra compte de la présence de ces lignes.
Radio-émissions	Pas de contraintes particulières

Tableau de synthèse des contraintes techniques, paysagères et environnementales

Volkswind a poursuivi sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres. La prospection de zones de projet a été centrée sur un rayon de 10km aux alentours du poste source de SUD DEUX SEVRES, sur la commune de Brioux-sur-Boutonne. La cartographie prend alors en compte les contraintes techniques (servitudes aériennes, radars météo-France), les contraintes environnementales et patrimoniales (zones naturelles protégées, patrimoine historique) et les contraintes urbaines (axes de communication, réseaux électriques, réseau de gaz, distance aux habitations (ici la zone potentielle se situe à plus de 500 mètres des habitations)).



Les contraintes du projet éolien de la Cerisaie et la zone d'implantation potentielle retenue

4. Le foncier, l'implantation, les chemins, le raccordement

4. Le foncier, l'implantation des éoliennes, les chemins d'accès et le raccordement

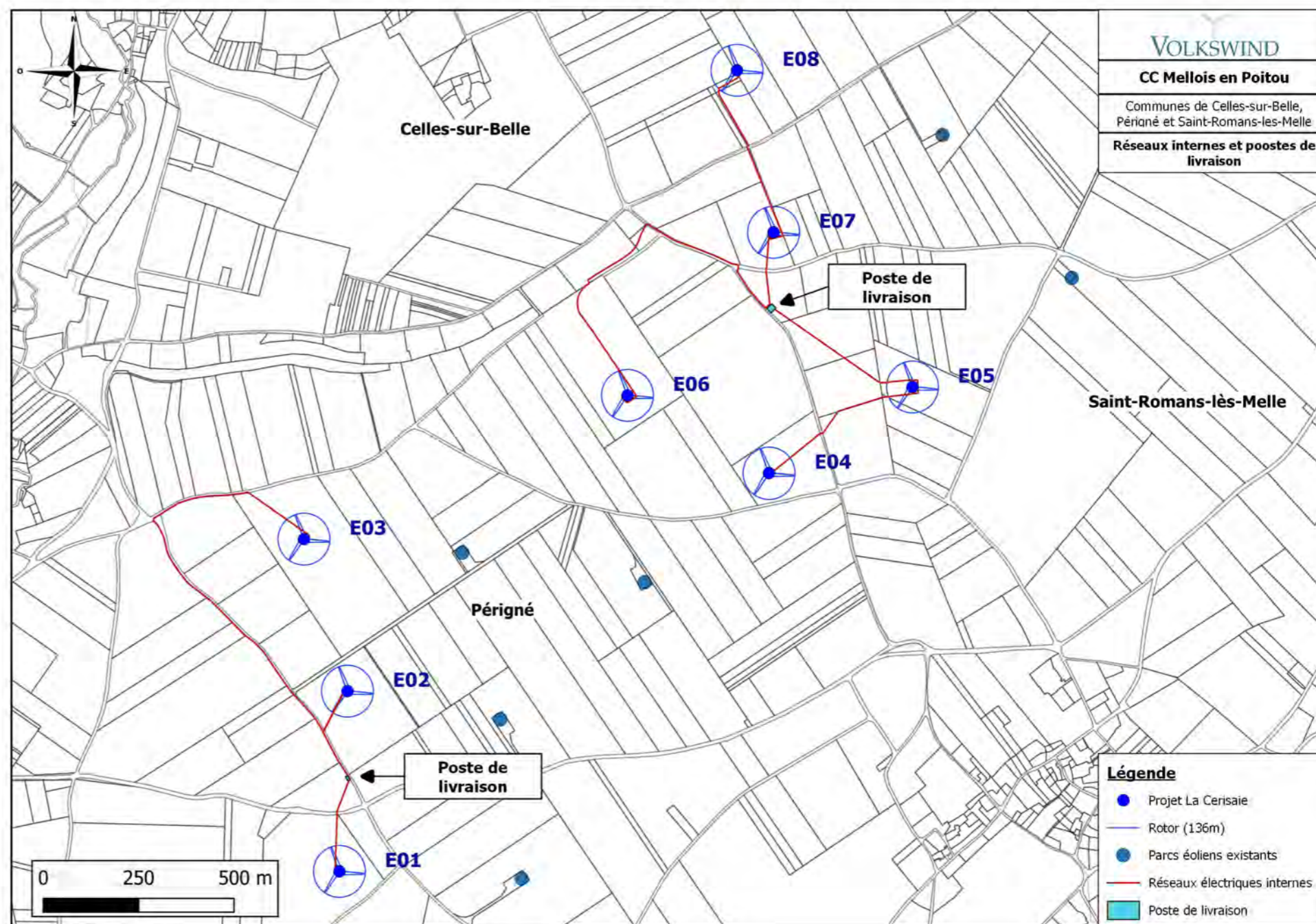
Les poste de livraison pourraient vraisemblablement être raccordés au poste source SUD DEUX SEVRES, sur la commune de Brioux-sur-Boutonne.

Pour le moment, aucune solution définitive n'est arrêtée puisque la solution technique de raccordement est décidée par le gestionnaire de réseau électrique (ENEDIS).

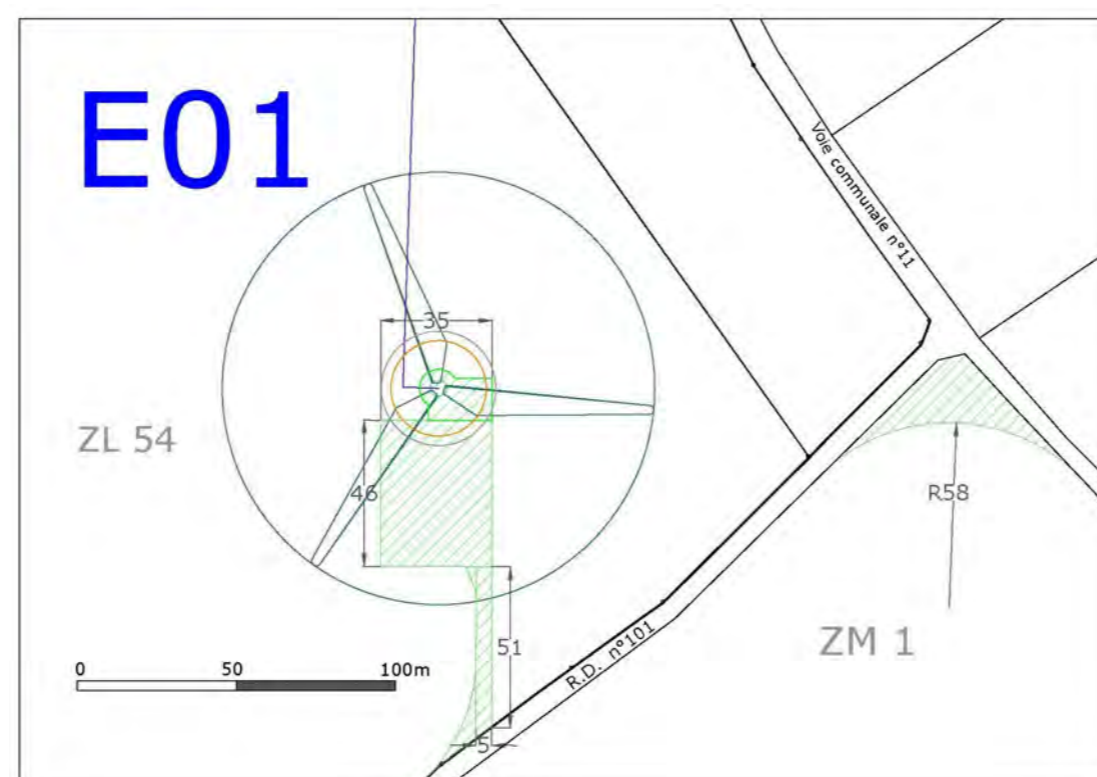
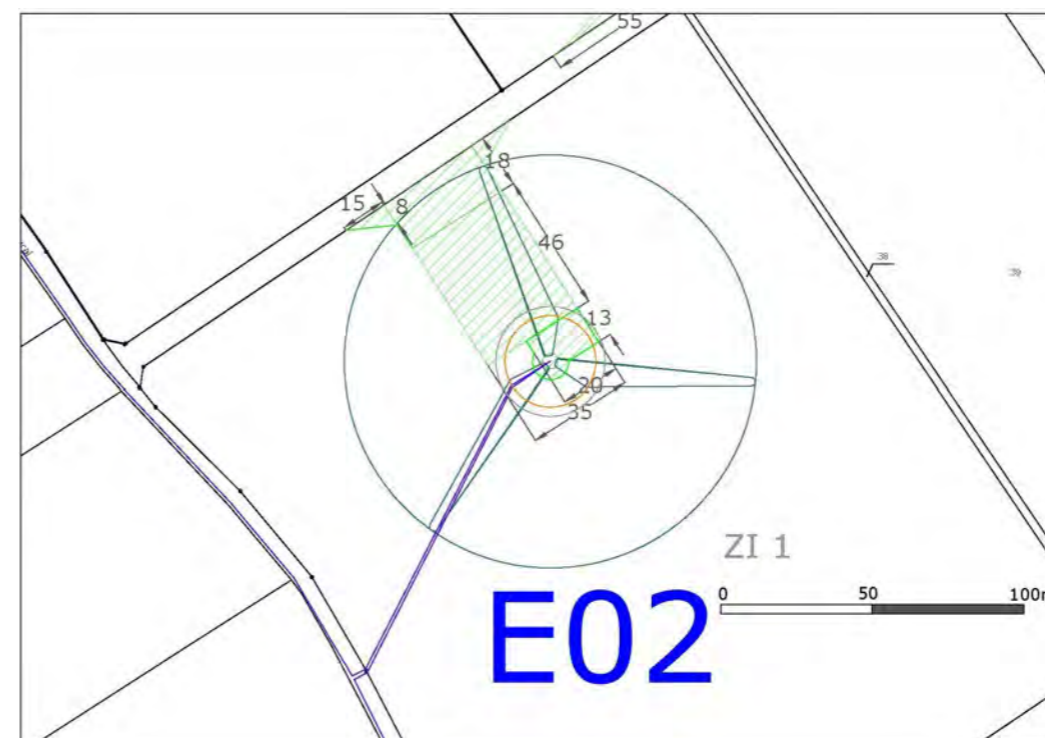
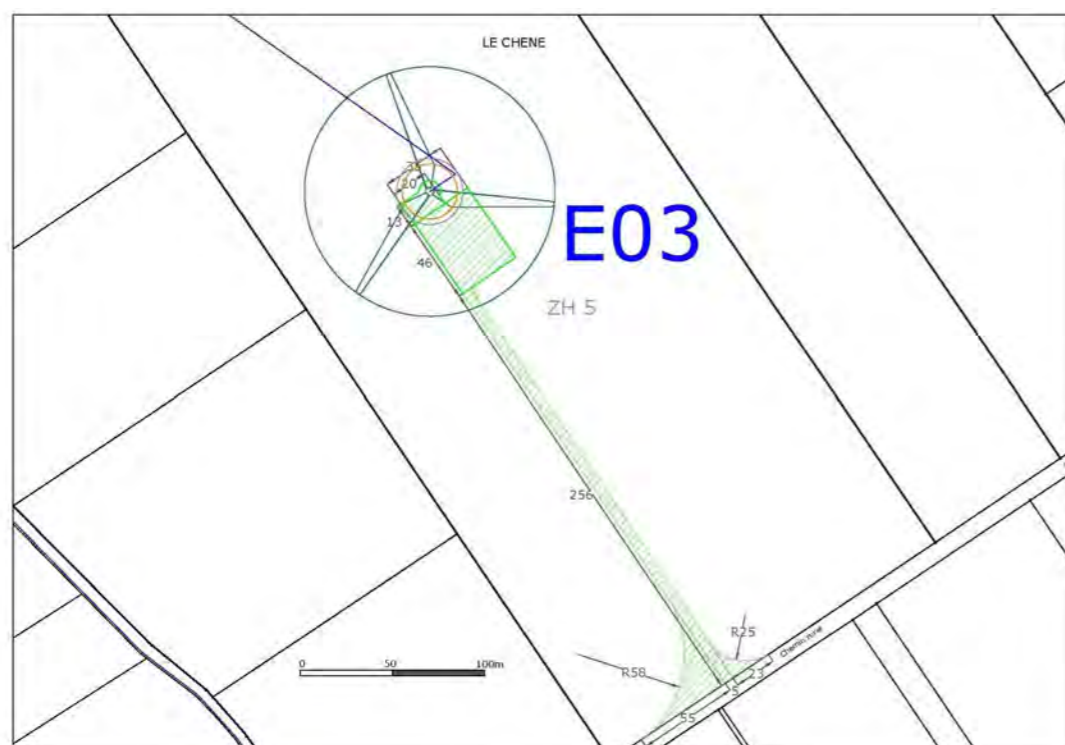
Ainsi, une Demande d'Etude Détaillée sera transmise au gestionnaire du réseau électrique existant lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

Cette démarche donne un aperçu des solutions de raccordement existantes et de leurs coûts. Elle permet aussi de réduire les délais de l'étape suivante: La Proposition Technique et Financière (PTF) quand aucun changement de caractéristique du projet n'est nécessaire.

L'implantation des éoliennes, les chemins d'accès et le raccordement sont présentés sur la carte ci-contre. La distance minimale aux habitations est de 702m.

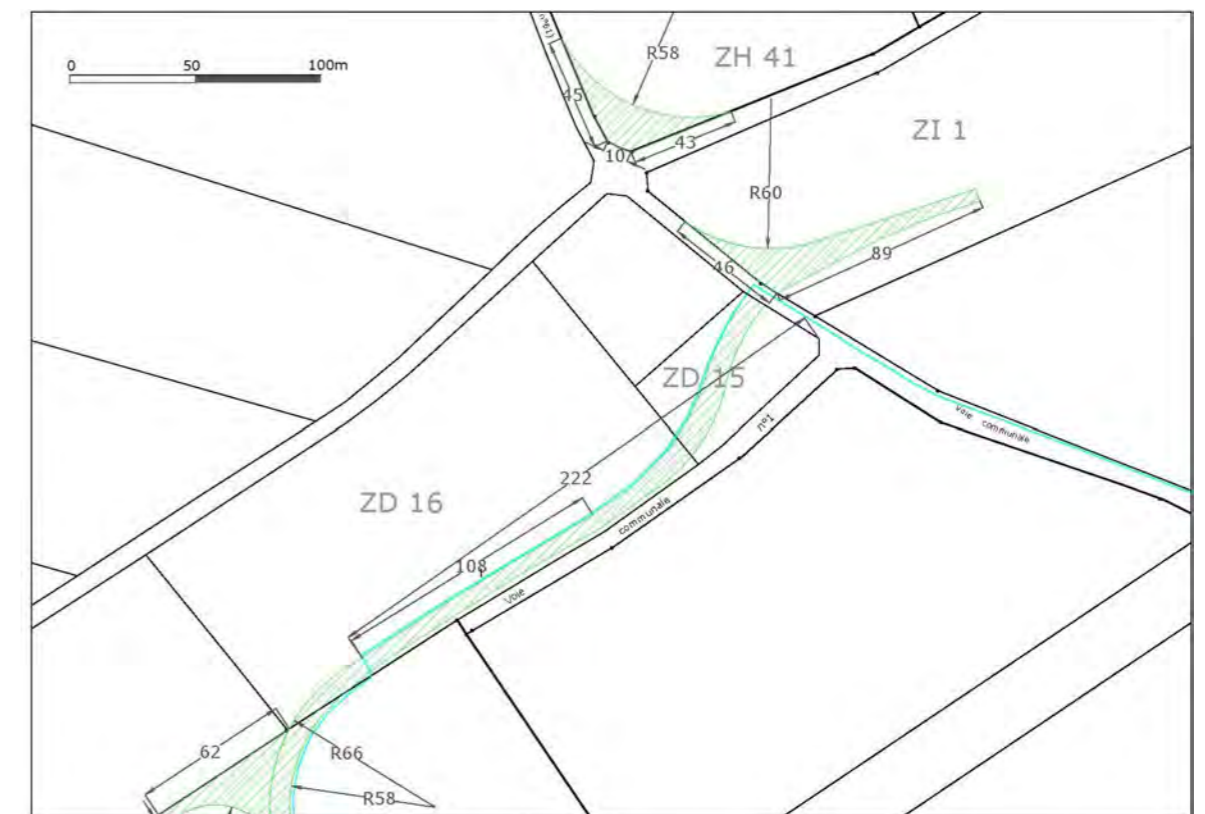
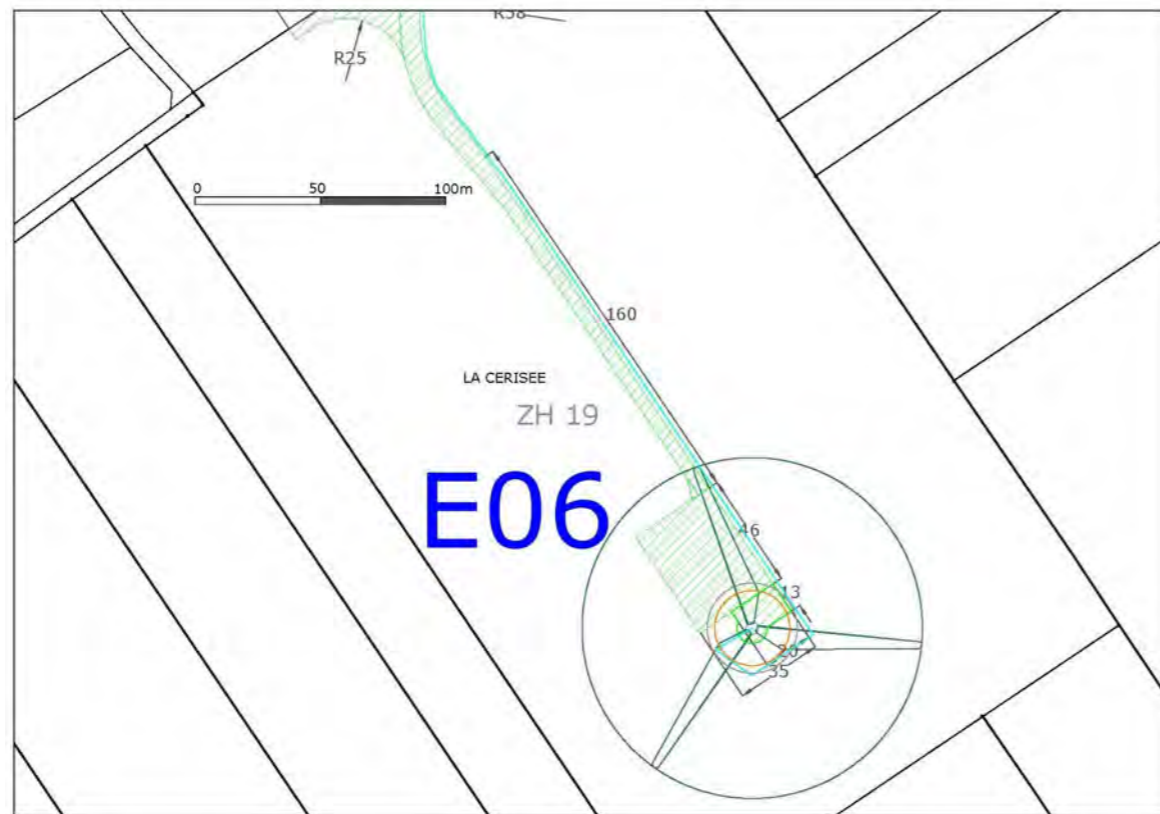
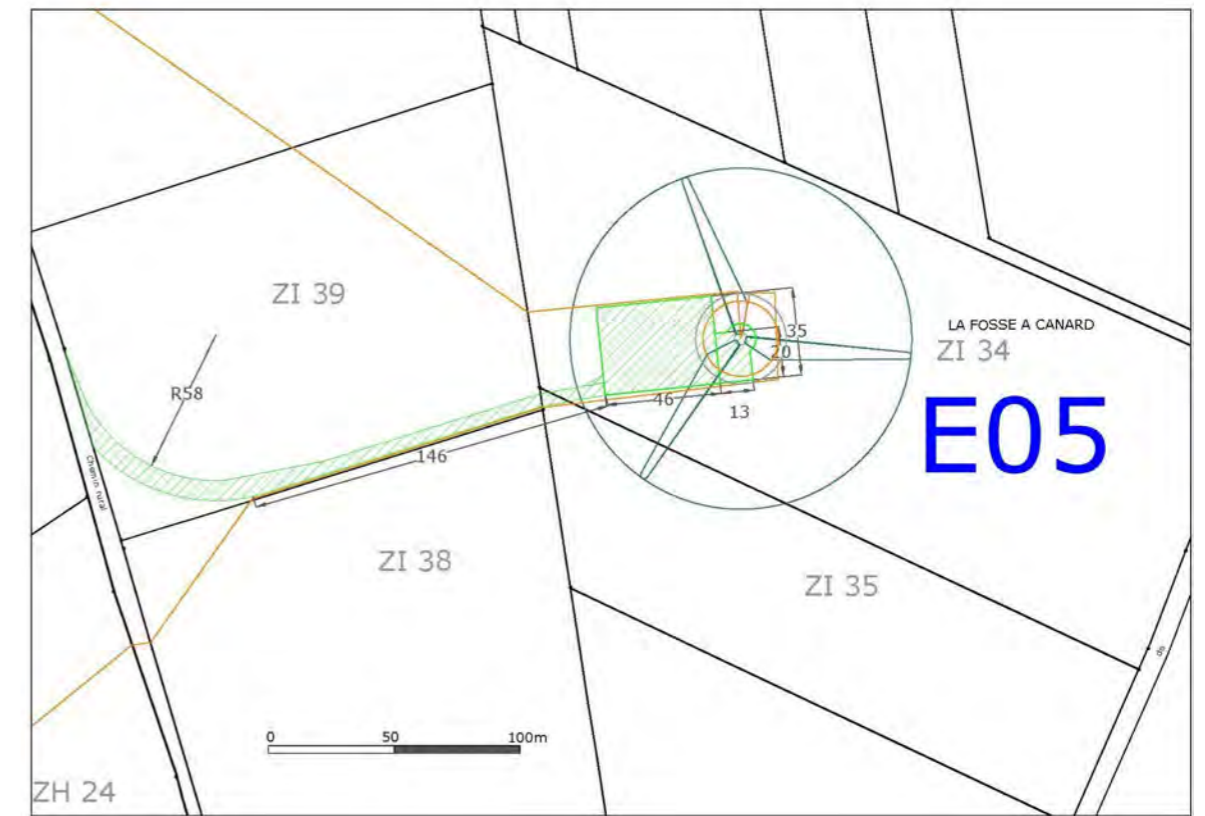
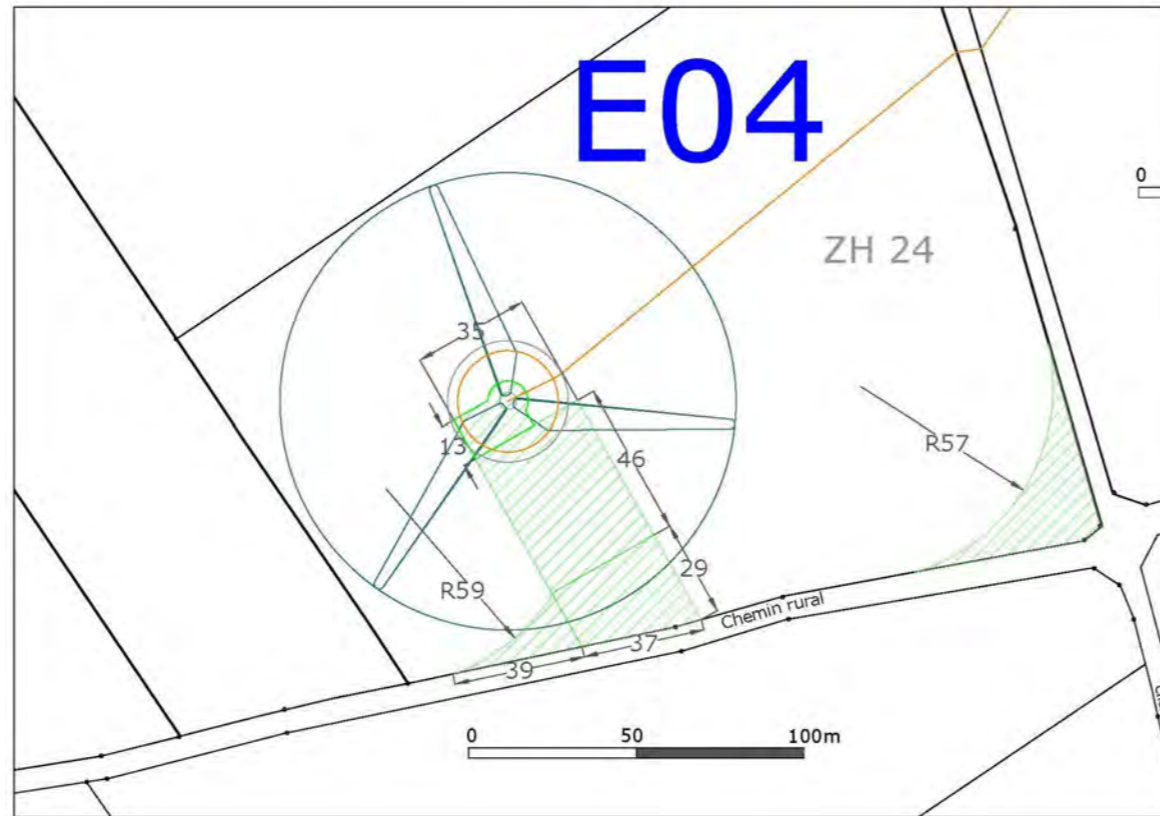


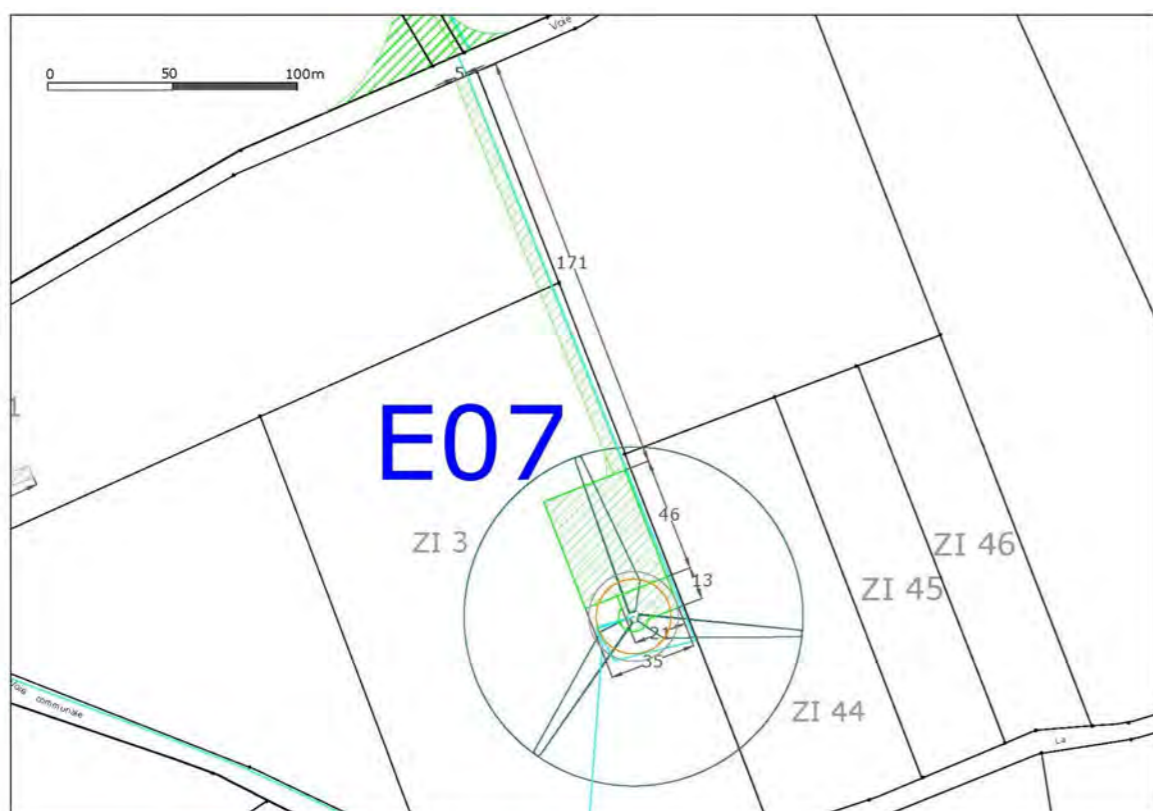
Implantation des machines et localisation du réseau électrique inter-éoliennes



Implantation des éoliennes sur fond cadastral

4. Le foncier, l'implantation, les chemins, le raccordement





5. Historique du projet

Le potentiel éolien s'étant révélé au travers de l'étude de préfaisabilité, Volkswind a pris contact avec les mairies de la zone de projet : Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle.

Volkswind a lancé les études environnementales, paysagères puis acoustiques. Les résultats ont donné des conditions favorables au développement d'un projet éolien

DATE	EVENEMENTS
2010	Premiers contacts avec les élus locaux, notamment avec la mairie de Périgné dans le cadre du projet éolien de Périgné
2011	Premiers contacts avec les propriétaires/exploitants de la zone d'étude
Août 2017	Mise en service du parc éolien de Périgné
Fin 2017	Réalisation des études de préfaisabilités, et information aux mairies des potentialités de la zone
2017—2018	Mesures de réception acoustique du parc de Périgné après mise en service (bureau d'étude : EREA Ingénierie)
Septembre 2018	Lancement des études environnementales (bureau d'étude : NCA Environnement)
Mai 2019	Lancement de l'étude paysagère auprès du paysagiste Agence COUASNON
Décembre 2019	Réalisation d'une exposition ainsi que de deux permanences sur le projet éolien à la mairie de Périgné
Mars— Août 2020	Finalisation des études environnementales, paysagères et acoustiques ;
Novembre 2020	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale à la Préfecture

Historique du projet

6. Etude d'incidence Natura 2000

L'étude a été réalisée par le bureau d'études NCA Environnement.



Les réseaux Natura 2000 ont été institués par la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « Directive Habitats ». Ainsi furent mises en place les Zones Spéciales de Conservation (ZPS). Par la directive 2009/147/CE, dite « Directive Oiseaux » furent créées les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

• Méthodologie :

NCA Environnement a procédé à un recensement des sites Natura 2000 dans un périmètre de 20 kilomètres autour du projet éolien, puis a présenté les enjeux de ces sites par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000). Le bureau d'étude a ensuite étudié les effets induits par le parc sur les sites Natura 2000 et les espèces prioritaires qui les occupent.

S'en suit lorsque nécessaire une présentation des mesures mises en place pour y remédier si une incidence est avérée.

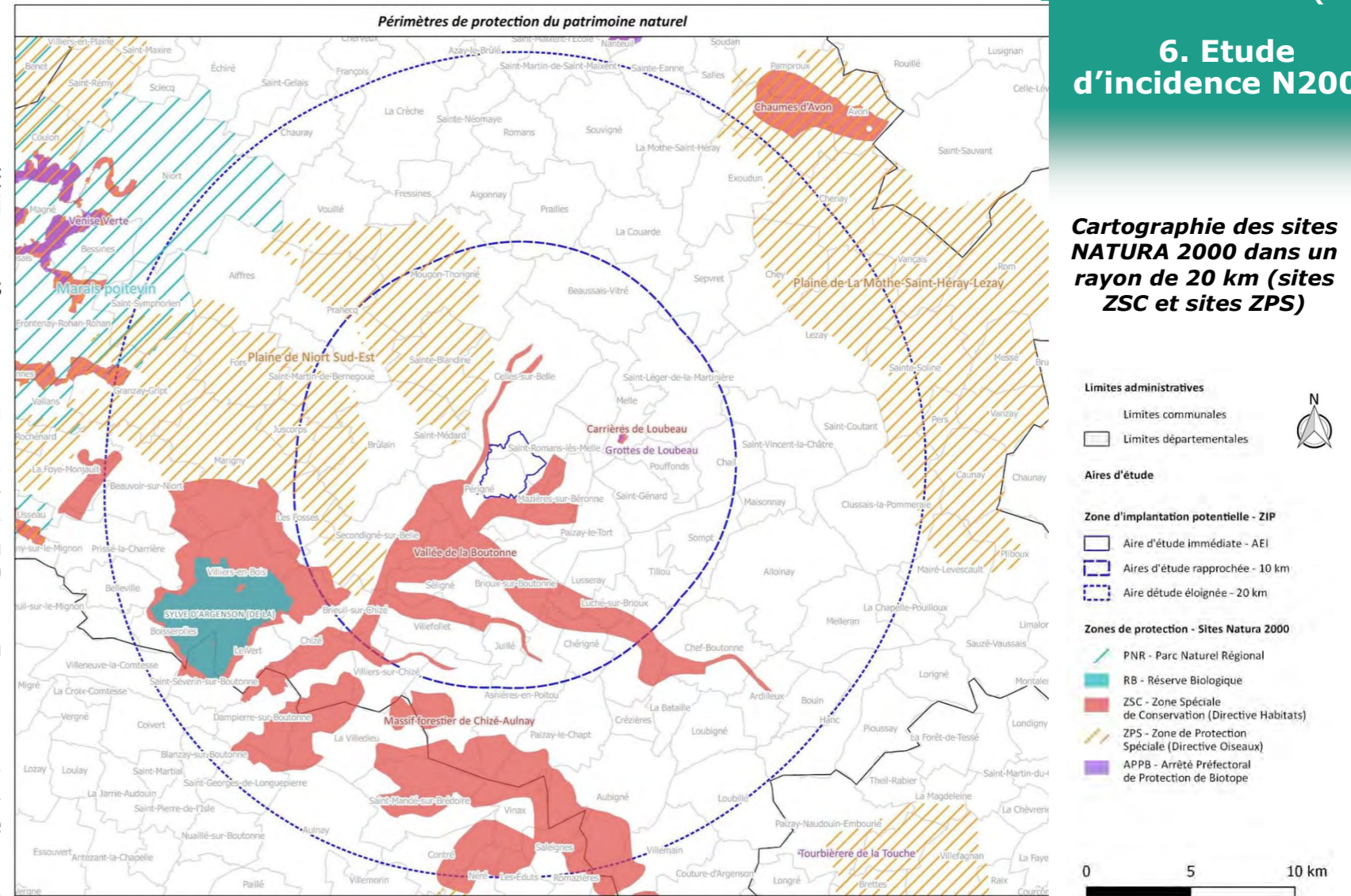
• Observations :

L'évaluation des incidences porte sur les éléments écologiques concernés par l'étude ayant la désignation de site Natura 2000, c'est-à-dire qu'elle ne concerne que les habitats ou espèces inscrites dans le Formulaire Standard des Données (FSD).

L'analyse des sites Natura 2000 a été réalisée au sein d'une aire d'étude éloignée, à savoir dans un périmètre de 20 km autour des éoliennes. Au sein de ce périmètre, on recense 4 ZSC, et 3 ZPS. Le projet de la Cerisaie n'est pas inclus dans le périmètre d'un site Natura 2000 : l'éolienne la plus proche, E01, se situe à plus de 700 m de l'un des sites.

• Evaluation des incidences :

Les éléments d'intérêt européen considérés comme « sensibles » vis-à-vis du projet sont pris en compte dans l'analyse des incidences. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a une interférence possible entre, d'une part son état de conservation et/ou celui de son habitat et d'autre part, le projet dans sa phase de construction et d'exploitation. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, même s'ils sont protégés par la loi.



La présente expertise a eu pour objectif l'évaluation des incidences du futur parc éolien de la Cerisaie sur les espèces ayant participé à la désignation des sites Natura 2000 présents au sein de l'aire d'étude éloignée : « Vallée de la Boutonne » (FR5400448), « Carrières de Loubeau » (FR5400447), « Massif forestier de Chizé-Aulnay » (FR5400450), « Marais poitevin » (FR5400446), « Plaine de Niort Sud Est » (FR5412007), « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay » (FR5412022) et « Marais poitevin » (FR5410100).

Des espèces d'oiseaux et de chiroptères présentes au sein des zones Natura2000 ont été contactées sur la zone de projet. Néanmoins, à la vue des caractéristiques du projet et notamment des mesures ERC-A mises en place, les incidences retenues de la réalisation du projet sur l'avifaune et les chiroptères ayant permis la désignation des sites Natura2000 sont jugées négligeables. Il en est de même pour la faune terrestre et aquatique.

Au vu des résultats de l'expertise écologique menée sur le site du projet éolien, des caractéristiques écologiques des espèces concernées, des aspects techniques du projet et de l'application des mesures d'évitement et de réduction proposées lors de la réalisation du volet écologique de la zone du projet, **nous estimons que la construction et l'exploitation future du parc éolien de la Cerisaie n'aura aucune incidence directe et indirecte qui remettrait en cause l'état de conservation des espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 se trouvant dans un rayon de 20 kilomètres autour du site d'implantation.**

7. Résultats de l'étude avifaunistique

• **Résultats des prospections de terrain**

Au total, ce sont 78 espèces d'oiseaux qui ont été identifiées sur le site.

- Avifaune hivernante :

31 espèces ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate. Ce cortège est largement dominé par le Pigeon ramier, l'Étourneau sansonnet et la Linotte mélodieuse. Parmi les espèces identifiées, 14 sont patrimoniales. Un enjeu modéré se dégage pour cinq d'entre elles durant cette phase de l'année. Il s'agit du **Busard des roseaux**, du **Busard Saint-Martin**, du **Faucon pèlerin**, de la **Linotte mélodieuse** et du **Pipit farlouse**. Le comportement principal des populations d'oiseaux hivernantes est le stationnement au sein des haies et des cultures intensives de l'aire d'étude immédiate. Les vols s'apparentent à des individus effectuant des déplacements en local dans les espaces ouverts du site, les rapaces y exercent ponctuellement une activité de chasse.

- Avifaune migratrice :

58 espèces ont été contactées en halte et/ou en migration active au sein de l'AEI.

Durant la période de migration prénuptiale, **40 espèces ont été observées dont 28 ont été qualifiées de migratrices potentielles ou avérées**. 7 espèces patrimoniales ont été recensées, les plus gros effectifs appartiennent au Vanneau huppé qui présente cependant un enjeu jugé très faible. Les rapaces utilisent le site comme territoire de chasse et zone de transit tandis que le secteur d'étude représente une zone de halte pour les passereaux migrateurs.

Durant la période de migration postnuptiale, **49 espèces ont été observées dont 39 ont été qualifiées de migratrices potentielles ou avérées**. 5 espèces patrimoniales ont été recensées, les plus gros effectifs se rapportent à l'Œdicnème criard, dont l'enjeu « espèces » est considéré comme modéré. Les rapaces tels que le Busard Saint-Martin chassent au-dessus des espaces agricoles tandis que les autres espèces utilisent l'aire d'étude comme zone de stationnement et de transit durant cette période de migration.

Les expertises en périodes prénuptiales et postnuptiales placent le périmètre d'étude dans un **couloir de migration large et diffus** avec l'absence d'axe de migration préférentiel.

- Avifaune nicheuse:

58 espèces ont été contactées dans la zone d'implantation potentielle et l'aire d'étude immédiate pendant la phase de nidification. Au regard de l'utilisation du site par ce cortège d'oiseaux et de leur patrimonialité, un enjeu fort ou très fort ressort pour 6 espèces, et modéré pour 2 espèces. 6 espèces ont un enjeu faible, 11 espèces ont un enjeu très faible et les autres ne présentent pas d'enjeu.

L'AEI est fréquentée en période de nidification par des espèces qui peuvent se reproduire, qui font de la recherche alimentaire ou qui survolent le site afin de transiter entre différents milieux (les boisements et villages par exemple).

25 espèces patrimoniales ont été recensées dont 7 rapaces, en particulier le Busard des roseaux, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin.

Ce volet a été réalisé par NCA Environnement



• **Méthodologie**

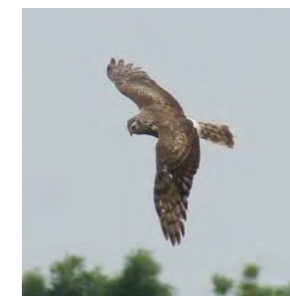
La zone d'implantation potentielle du projet et l'aire d'étude immédiate ont été suivies sur un cycle biologique complet, réparti sur un an. Les oiseaux hivernants, migrateurs prénuptiaux, nicheurs puis migrateurs postnuptiaux ont été recensés lors d'inventaires de terrain.

A chaque période d'observation est appliquée une méthodologie adaptée :

- Phase hivernale (sorties décembre 2018 - février 2019) : un parcours d'observation a été fixé pour les 3 sorties.
- Migration prénuptiale (sorties de février à mars 2019) : 4 sorties ont été réalisées en considérant 1 point d'observation fixe en plus d'un parcours d'observation pour identifier les flux migratoires et haltes possibles.
- Reproduction (sorties en mars à juin 2019) : 6 passages d'inventaire diurne des oiseaux nicheurs, selon les méthodes des Indices Ponctuels d'Abondance, en 13 points d'écoute (20 min par point). 2 sorties nocturnes ont aussi été réalisées.
- Migration postnuptiale (sorties de septembre à octobre 2018) : 5 sorties en considérant 1 point d'observation fixe en plus d'un parcours pour identifier les flux migratoires et haltes possibles.

Trois aires d'étude ont été définies pour le recensement, en plus de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP):

- Aire d'étude immédiate: 0 à 200 m autour du projet,
- Aire d'étude rapprochée : 2 à 10 km
- Aire d'étude éloignée : 10 à 20 km



• **Effets du parc**

Dans le cas du projet de la Cerisaie, l'impact des travaux d'aménagement lié au dérangement est négligeable et temporaire pour l'avifaune puisque les travaux les plus impactants (raccordement, terrassement) seront réalisés en dehors de la période du 15 mars au 15 août. Cette période pourra être adaptée suite au passage de l'écologue.

En exploitation, l'impact de la **perte directe d'habitat** sur les espèces d'oiseaux est jugé faible, excepté pour l'Alouette des champs en période estivale et le Pluvier doré en migration. En effet les habitats de vie et de reproduction des nicheurs sont conservés. L'impact résiduel attendu de la perte d'habitat sur les espèces fréquentant les cultures (Bruant proyer, Œdicnème criard, Gorgebleue à miroir, Busard cendré et Busard Saint-Martin) sera négligeable à la vue des mesures d'évitement et de réduction mise en place, notamment la création de secteurs d'intérêt pour les rapaces et oiseaux de plaines.

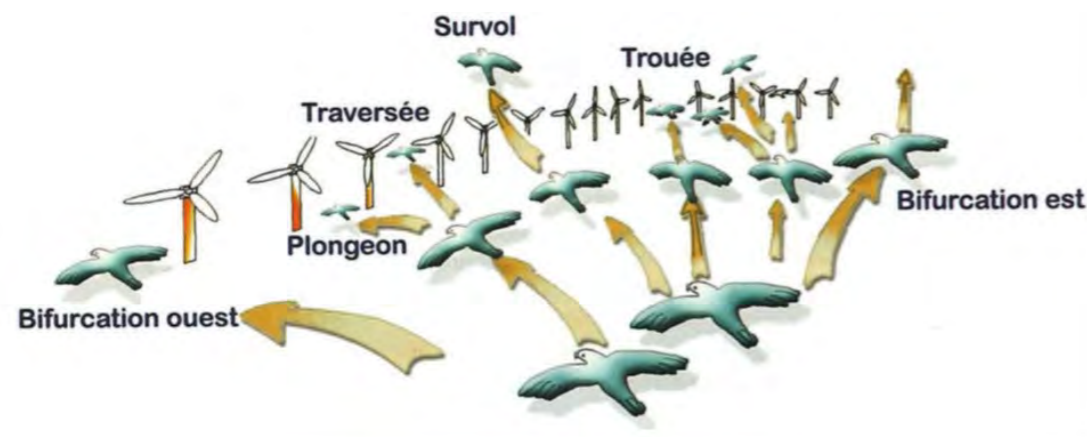


La mise en place de mesure ERC-A permet de réduire les risques de collision et les impacts résiduels potentiels sont finalement évalués comme faibles à négligeables excepté pour l'Alouette des champs et Le Pluvier doré dont l'impact résiduel potentiel est jugé modéré.

L'**effet barrière** attendu sur l'avifaune migratrice ainsi que sur les rapaces est évalué comme non significatif puisque l'emprise du parc est diluée dans l'emprise des parcs existants. Le projet éolien de la cerisaie n'augmenterait l'effet barrière que de 400m.

De manière générale, si l'on considère l'ensemble de l'avifaune, les effets attendus pendant la phase d'exploitation du parc éolien ne sont pas de nature à engendrer des impacts significatifs sur les populations locales d'oiseaux patrimoniaux observés sur le site.

Compte tenu de la présence des parcs construits de Périgné et du Teillat, les impacts mentionnés ci-dessus sont déjà existants. La densification de la zone de projet permet ainsi une optimisation importante de la production électrique, par rapport à un ajout d'impacts relativement faible.



Comportement de l'avifaune face aux éoliennes

• **Mesures d'évitement, réductrices et d'accompagnement**

Les zones à forts enjeux ont été évitées (zones de reproduction, zones boisées, habitats naturels remarquables,...).

La période des travaux les plus impactants du chantier (terrassement et raccordement) est choisie de manière optimale, afin de réduire le dérangement de l'avifaune locale.

Les plateformes de montage seront empierrées pour réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour les rapaces, et des secteurs d'intérêt pour les rapaces et oiseaux de plaines sera créé, représentant environ 7 ha afin d'attirer ces oiseaux en dehors du parc éolien et ainsi de réduire les risques d'impact.

En termes d'accompagnement,

- un suivi de l'activité alimentaire des rapaces diurnes et des grands échassiers lors des travaux de fauche ou de moisson sera mis en place au cours de l'année précédant la construction du parc éolien, à raison de 4 à 8 passages répartis entre début mai et juillet. Ce suivi permettra d'évaluer l'attrait de certains travaux agricoles sur la présence en particulier des rapaces.

- une protection des nids de Busards sera réalisée les 3 premières années d'exploitation, en parallèle des suivis avifaunistiques afin d'augmenter le succès reproducteur des espèces de Busards.

- un suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des oiseaux sera mis en place, 52 passages seront répartis entre les semaines 17 et 43, les 3 premières années de fonctionnement du parc, puis 20 sorties tous les 10 ans.

- un suivi environnemental ICPE post-implantation de l'activité des chiroptères à hauteur de nacelle entre les semaines 14 et 43 afin de corréliser l'activité constatée des chiroptères avec une éventuelle mortalité, les 3 premières années de fonctionnement du parc, puis tous les 10 ans.

- un suivi écologique de chantier par un écologue sera mis en place afin d'identifier les éventuelles nouvelles zones sensibles en bordure des zones d'emprise du projet (non existantes au moment de l'étude de l'état initial) et baliser les secteurs à éviter en concertation avec le maître d'ouvrage.

Grâce aux mesures engagées, l'impact résiduel du parc éolien sur les populations avifaunistiques est jugé non significatif.

8. La faune et la flore

8. Résultats de l'étude faune-flore

- **Impact résiduel :**

Grâce aux mesures engagées, l'impact résiduel pour ces groupes est jugé négligeable.

Le bilan écologique préalable aux aménagements du parc éolien de la Cerisaie a mis en évidence des enjeux écologiques principalement faibles, avec localement des enjeux pouvant être modérés ou forts.

- **Flore/ habitat**

La diversité d'habitats observée sur l'aire d'étude immédiate entraîne une diversité floristique moyenne. On dénombre 12 habitats dont l'essentiel correspond à aux terres cultivées (98%), et 310 espèces végétales ont été inventoriées. On retrouve également quelques haies arbustives qui concentrent les enjeux écologiques pour les chiroptères, l'entomofaune et l'avifaune.

Le principal effet sur la flore sera la suppression des espèces végétales situées sur les zones d'implantation des éoliennes. Les éoliennes sont placées sur des cultures ou des prairies actuellement exploitées, sans intérêt botanique.

- **Faune (hors chiroptères et avifaune)**

Les enjeux liés à l'autre faune sont de faibles à modérés

Les enjeux les plus importants liés aussi bien à la faune terrestre qu'à l'herpétofaune ou encore l'entomofaune. Les enjeux modérés sont situés à proximité des lisières.

La faune hors oiseaux et chiroptères n'est pas sensible aux éoliennes en fonctionnement, seule la destruction des habitats et des individus en phase travaux peut nuire à ces espèces.

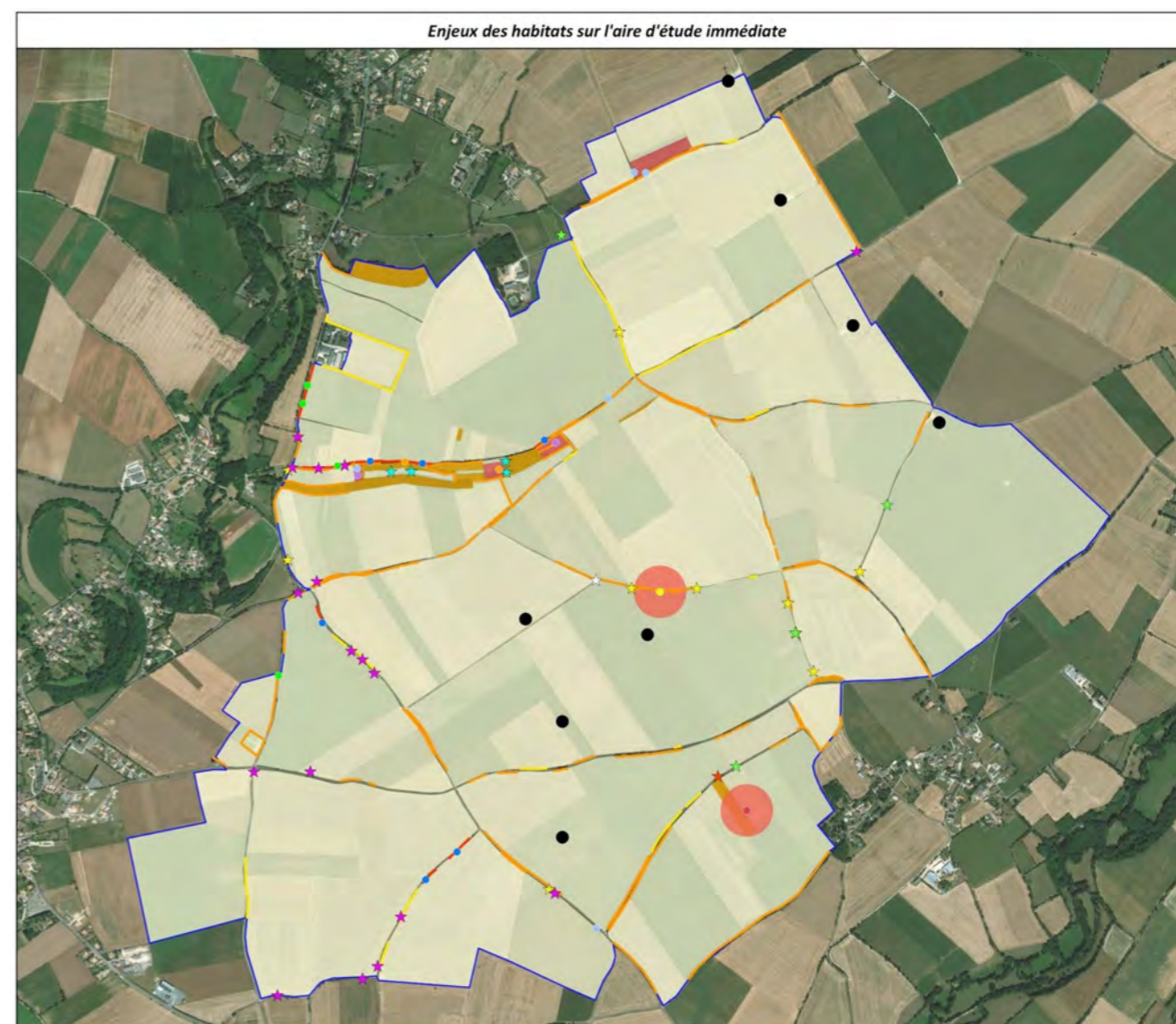
Or, le projet ne prévoit la destruction d'aucun habitat naturel favorable à l'autre faune, toutes les éoliennes ainsi que les aménagements annexes étant situés dans des cultures, les zones à enjeux forts ont été évitées et aucune haie ne sera coupée. Aussi, comme la perte sèche d'habitat sera d'environ 3,2 ha, la perte d'habitat est considérée comme non significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats sur la zone.

Ainsi, les impacts potentiels liés aux mammifères, à l'herpétofaune et à l'entomofaune sont considérés comme négligeables en phase chantier et en phase d'exploitation.

- **Mesures d'évitement, réductrices et d'accompagnement**

L'implantation a été choisie en dehors des zones présentant des espèces végétales, des habitats naturels remarquables ou encore des secteurs sensibles vis-à-vis de la faune terrestre. De plus, les continuités écologiques ont été évitées dans la détermination de l'implantation et la conception des pistes d'accès aux éoliennes et la distance aux haies et lisières boisées a été maximisée.

Un suivi écologique de chantier sera mis en place afin d'identifier et protéger les éventuelles nouvelles zones sensibles qui seraient mises en évidence avant et lors des travaux.



Cartographie des enjeux liés aux habitats et à la flore

9. Résultats de l'étude chiroptérologique

L'étude des chiroptères a également été réalisée par le bureau d'études NCA Environnement.

• **Méthodologie :**

Trois protocoles distincts ont été mis en œuvre pour dresser l'état initial sur les populations de chiroptères du site d'étude :

- une recherche des gîtes estivaux dans l'aire d'étude rapprochée,
- des inventaires ultrasoniques par un chiroptérologue au sol sur plusieurs points d'écoutes sur plusieurs soirées (16 sorties),
- des inventaires ultrasoniques en hauteur et en continu sur une année.

• **Observations :**

Au total, les sorties effectuées ont permis d'identifier **20** espèces de chauve-souris présentes au sein de l'aire d'étude de manière certaine. Cette richesse spécifique se révèle plutôt élevée comparée à d'autres sites présents en Poitou-Charentes. 6 espèces ont été enregistrées en altitude. Il s'agit de la Pipistrelle commune, de la Pipistrelle de Kuhl, de la Pipistrelle de Nathusius, de la Noctule commune, de la Noctule de Leisler et de la Sértonite commune.

D'après les inventaires de terrain, l'activité est globalement modérée sur l'ensemble de la période d'étude. Les haies arborées, arbustives et les zones semi-aquatique apparaissent comme des zones à enjeux forts. Les milieux ouverts de type prairie ou culture présentent des activités bien plus faibles.

L'espèce la plus contactée est la Pipistrelle commune avec plus de 70% des contacts enregistrés sur la zone.

• **Impacts :**

En phase construction, le projet n'impactera aucune haies. En revanche, 5 gîtes arboricoles potentiels se situent à proximité de certaines éoliennes, ainsi un dérangement est possible pour les chauves-souris arboricoles est ce risque d'impact potentiel est jugé faible à modéré.

En phase d'exploitation, l'impact des éoliennes sur les chiroptères concerne avant tout le risque de mortalité par collision ou barotraumatisme. Pour les éoliennes E01, E02, E04 et E07, la distance bout de pale—canopée est entre 78 et 89m, leur risque d'impact potentiel brut, c'est-à-dire avant la mise en place des mesures, est qualifié de fort pour 2 espèces de pipistrelles, modéré pour 4 espèces et faible et très faibles pour les autres. Concernant les 4 autres éoliennes, plus éloignées des haies, leur risque d'impact potentiel est moindre.

L'ensemble de ces impacts sont déjà présents sur le site et sont liés au fonctionnement des parcs éoliens de Périgné et du Teillat. Le projet éolien de la Cerisaie viendra potentiellement renforcer des impacts existants.



Cartographie des enjeux chiroptérologiques sur le site de la Cerisaie

• **Mesures d'évitement, réductrices et d'accompagnement :**

En phase d'exploitation, un protocole d'arrêt pour les chiroptères, établi d'après des écoutes en nacelle sur la parc éolien de Périgné durant une année complète, sera mis en place afin de diminuer très fortement la probabilité de collision. Ce protocole d'arrêt programmé de fonctionnement est détaillé dans l'étude d'impact.

Cette mesure sera complétée par un suivi environnemental ICPE post-implantation de l'activité et du comportement des chauves-souris sera mis via un suivi à hauteur de nacelle entre les semaines 14 et 43, les 3 premières années de fonctionnement puis une fois tous les 10 ans.

Également, un suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des chauves-souris sera mis en place, suivant 52 prospections réparties entre les semaines 17 et 43, les 3 premières années de fonctionnement puis une fois tous les 10 ans.



Grâce à l'application de mesures, l'impact résiduel du parc éolien sur les chiroptères est jugé comme non significatif en phase exploitation.